

PROCES-VERBAL

**Assemblée constituante
Commission 2
Droits politiques
(y compris révision de la Constitution)
Séance No. 24 du mardi 3 novembre 2009
2, rue Henri-Fazy - 3ème étage
16h00 à 21h00**

Présidence : M. PAGAN Jacques, UDC

Présents : M. ALDER Murat Julian, Radical Ouverture
M. BARDE Michel, G[e] avance
M. BÜCHI Thomas, Radical Ouverture
M. BORDIER Bertrand, Libéraux & Indépendant
M. DELACHAUX Yves-Patrick, MCG (remplace M. DIMIER)
M. GAUTHIER Pierre, AVIVO
Mme HALLE Silja, Les Verts et Associatifs
M. HIRSCH Laurent, Libéraux & Indépendants
M. IRMINGER Florian, Les Verts et Associatifs
M. MANUEL Alfred, Associations de Genève
Mme MARTENOT Claire, Solidarités
Mme PERREGAUX, Socialiste Pluraliste
M. SAYEGH Constantin, PDC
M. SCHIFFERLI Pierre, UDC
M. TANQUEREL Thierry, Socialiste Pluraliste
M. TURRIAN Marc (remplace M. AUBERT)

Excusés : M. AUBERT Jean-Pierre, AVIVO
M. DIMIER Patrick-Etienne, MCG

Procès-verbalistes : Mmes Arbnore HASANI / Eliane MONNIN

Audition du Dr. Bertrand Cramer

Psychiatre, professeur honoraire

Le Président accueille le Dr. Bertrand Cramer à 18h45 et lui passe sans plus tarder la parole.

Audition du Dr. Bertrand Cramer

M. Cramer souligne en préambule qu'il a été très intéressé d'entendre MM. Cadoux et Torti, les deux assistants sociaux. Il aimerait relever deux points particulièrement importants sur lesquels il reviendra dans la suite de son exposé : d'une part l'abstentionnisme politique des jeunes, et d'autre part le fait que les jeunes veulent réaliser leur objectif tout de suite. Et cela pose une question sur les capacités cognitives abstraites, car ce qu'on demande à un électeur, c'est de pouvoir penser au-delà des ses petits intérêts personnels, en tenant compte de l'intérêt général. En outre, les jeunes éprouvent des difficultés à avoir la capacité de se donner du temps, de ne pas vouloir tout immédiatement.

1. Pourquoi soulever la question du vote à 18 ans ?

La question principale est : y a-t-il un déficit démocratique concernant les jeunes ? Oui, dans la mesure où ils ne participent absolument pas au vote et à la vie politique ; on assume que ce sont leurs parents qui défendent leurs intérêts politiques. Une étude allemande prouve que la population âgée – qui constitue une force politique importante - présente un taux de pauvreté plus bas que celui des moins de 18 ans, et cela grâce à des contributions sociales plus importantes pour les gens âgés. On peut invoquer l'existence d'une gérontocratie, laquelle ne fera qu'augmenter. On peut donc imaginer qu'il y aura une inégalité intergénérationnelle défavorisant les jeunes. En Suisse, les jeunes subissent une certaine inégalité : ce sont eux qui connaissent le plus haut taux de chômage ; ils paient les augmentations des taux les plus élevés des caisses maladies ; et surtout, ils ne sont pas représentés par un lobby à Berne. Il y a donc un déficit démocratique pour les jeunes. Il faudrait qu'ils soient mieux représentés politiquement, soit par le droit de vote soit, comme cela se fait dans certains pays, qu'ils soient représentés par un ombudsman. On pourra ensuite discuter des différentes formules qui permettraient aux jeunes d'être représentés politiquement.

Certaines municipalités, en Autriche et en Allemagne surtout, ont accordé le droit de vote dès l'âge de 16 ans. Mais les résultats sont décevants, le taux de participation de ce groupe étant nettement inférieure à celui des 18 ans et plus. Le canton de Glaris a donné en 2007 le droit de vote communal et cantonal aux jeunes de 16 ans, mais les taux de participation de ces jeunes ne sont pas encore connus. Il faut se poser la question, à laquelle il va tenter de répondre en tant que psychologue et psychiatre : pourquoi le taux de motivation pour la chose politique est-il si bas chez les jeunes ? Ce qui l'amène au deuxième point de son exposé.

2. Y a-t-il des constantes psychologiques caractérisant l'adolescent ?

Il faut considérer d'abord les capacités cognitives des adolescents. Ils aiment le concret, ils sont davantage touchés par le concret que par l'abstrait. Néanmoins Piaget a conclu que c'est vers l'âge de 12 ans que le jeune arrive à la pensée formelle. La pensée formelle est celle qui permet les conceptions, le jeu avec les concepts, la capacité d'abstraction. Cependant, certains chercheurs ont trouvé qu'il n'y a que 70% de la population qui arrive à ce niveau de la pensée. Le Dr. Cramer met en évidence les conflits psychologiques qui sont les plus prégnants et les plus fréquents chez les jeunes. Le conflit psychologique fondamental qui confronte l'adolescent est de trouver une autonomie croissante et une individualité grandissante, sans simultanément perdre la filiation et le lien avec ses parents. Les stratégies employées pour ce détachement progressif sont multiples. La plus commune est la révolte des jeunes contre l'ordre parental, accompagnée d'une disqualification des valeurs parentales, une substitution du groupe familial par le groupe des pairs. Ce que les pairs pensent à un moment donné obscurcit complètement le champ des valeurs venant des parents.

Le Dr. Cramer souligne que la révolte contre l'ordre établi est accompagnée d'une mutation des valeurs familiales qui s'opère à la faveur d'une affiliation au groupe des pairs. Il s'agit de savoir comment s'opèrent dès lors les processus de décision, si cruciaux dans les choix qui s'imposent dans l'isolement ou dans la vie en général. Le Dr. Cramer relève d'abord que les adolescents vivent dans un monde relativement restreint, où ils sont peu exposés à la prise de décision : ils sont contraints de suivre l'école, sont découragés de chercher un emploi, ne peuvent légalement ni boire ni fumer, sont interdits de mariage, ne peuvent voter ni acquérir un bien-fonds. Cela fait quand même beaucoup de choses qui sont interdites. Ce statut sociologique faible ne les prépare pas bien à entrer dans le monde tumultueux des décisions ; simultanément, la rébellion contre l'ordre établi des parents peut les pousser à faire des choix adverses à ceux que prendraient leurs parents. Les conflits les plus fréquents entre parents et adolescents concernent l'usage de la liberté : liberté sexuelle, liberté de mouvement, liberté d'action, liberté d'attitude. Les décisions des jeunes sont alors souvent dictées par leur refus de se soumettre aux valeurs parentales. On peut imaginer que ce désir de s'affranchir de la tutelle parentale jouerait un rôle central dans les décisions politiques du jeune, si on lui donnait les moyens de les exprimer. Ce qui pour lui serait la marque de sa libération, serait en fait une condition d'absence de réelle liberté de choix, puisqu'il serait obligé de s'opposer aux valeurs parentales.

Une autre composante psychologique caractérise l'adolescent, à savoir un manque de contrôle des impulsions. Pour illustrer ce phénomène, il propose un petit passage par la criminologie. La diapositive n°2 reproduit un diagramme reprenant des données entre 1970 et 1990 aux Etats-Unis. La courbe montre la tendance aux actes agressifs, laquelle augmente pendant l'adolescence et a son apogée en fin d'adolescence et au début de la période adulte. Cette expression agressive, caractéristique du manque de contrôle des impulsions, a été trouvée dans beaucoup de cultures, en Iran, en Irlande du Nord, aux Etats-Unis et en Allemagne. On peut donc dire qu'il s'agit d'une constante. C'est à 17 ans qu'il y a le plus grand taux de gens arrêtés pour vol. Cela concerne aussi bien les mouvements d'extrême droite que d'extrême gauche ; il ne s'agit donc pas d'un contenu de position politique mais d'un style d'expression.

Les jeunes sont plus enclins à exprimer leurs angoisses sur un mode violent. Cette tendance a été notée en Allemagne également en ce qui concerne l'approbation de violences politiques comme mode d'expression. Lorsqu'on demande à un groupe de gens entre 16 et 35 ans s'ils approuvent les actions violentes en politique, une relation à l'âge apparaît clairement : à 16 ans, on obtient le plus haut taux d'approbation avec un déclin progressif jusqu'à 35 ans, comme l'illustre la diapositive n° 3. Ce qui est plus troublant, c'est que les courbes révélant la participation au vote suivent la forme d'un U renversé : les plus jeunes votent le moins comme les plus vieux. Une étude par questionnaire a interrogé trois classes à Neuchâtel : 57 élèves de 15 à 20 ans ont répondu à des questions testant l'intérêt de baisser le droit de vote à 16 ans. En moyenne, les jeunes entre 15 et 18 ans sont plutôt contre un abaissement de la majorité civique.¹ Cette conjonction entre actions politiques violentes et manque de participation au vote est troublante. Un désintérêt pour la chose publique irait de pair avec une plus grande tendance à l'action politique violente. La diapositive n° 4 montre en effet deux courbes qui s'entrecroisent, l'une correspondant à l'action violente, l'autre à l'intérêt politique : quand on est jeune, il y a peu d'intérêt politique et plus d'actions violentes. Or cette courbe concernant la violence, on la retrouve dans les suicides : le plus haut taux de prévalence du suicide se situe entre 16 et 22-23 ans ; idem pour les accidents de la route.

¹ Source : *Le droit de vote à 16 ans, à la lumière de la convention relative aux droits de l'enfant*, Thèse d'Aline Sermet, Institut Universitaire Kurt Bosch. Université de Fribourg, 2008.

Pour le Dr. Cramer, il y a un problème de contrôle des impulsions et de violence à cet âge-là. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas voter, mais il y a là une conjonction entre deux facteurs qui sont plutôt négatifs. Plusieurs autres questions se posent. Il se demande premièrement comment réagiraient les jeunes à l'obtention d'une majorité civique à 16 ans, qui ne correspondrait pas à la majorité civile, laquelle resterait à 18 ans. Pourquoi le droit de vote sans acquérir simultanément tous les autres droits ? De même pour l'incohérence entre le droit de vote s'il passe à 16 ans et le non-droit d'éligibilité, qui reste fixé à 18 ans. Cela ne reviendrait-il pas à leur dire qu'ils peuvent décider des lois, mais qu'ils ne sont pas assez responsables pour les mettre en pratique en tant qu'élus ? Les jeunes seront sensibles à ces questions. Il suggère qu'il y aurait une sorte d'hypocrisie à concéder un droit tout en refusant d'en accorder d'autres et que cette incohérence pourrait révéler que la société n'accorde pas toute sa confiance aux jeunes de 16 ans. Avant de conclure, Le Dr. Cramer aimerait citer les limites de la méthode et des raisonnements qu'il a employés, comme cela est d'usage à la fin de tout article scientifique. La limite la plus importante est qu'il fait partie des vieux électeurs, ce qui peut introduire un biais de « concurrence civique » avec les plus jeunes.

Conclusion

Il existe un déficit démocratique indubitable concernant l'enfance et l'adolescence. Offrir le droit de vote aux jeunes de 16 ans ne comblerait pas ce déficit. La capacité de décision des jeunes est trop peu autonome ; la motivation pour la chose publique est trop faible et les jeunes sont plus facilement tentés par l'action impulsive que par le processus de décision. Le Professeur Cramer est spécialiste en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Il a professé durant une vingtaine d'années à l'Université de Genève où il a créé un centre de psychiatrie infantile - la Guidance infantile - où sont traités des enfants pour des problèmes de comportement, de sommeil, de nourriture et de sexualité. Il est actuellement en pratique privée et il donne des séminaires à de jeunes médecins, psychologues et assistants sociaux en formation.

Question

Le président demande combien d'autres cantons étudient la question de la majorité civique à 16 ans.

Réponse

Le Dr. Cramer cite le chiffre de 7 ou 8 cantons.

Questions

M. IRMINGER souligne au préalable qu'il y a une différence entre les années 1980 et 2000 concernant la question de la violence. Différentes études dont une publiée à l'Université de Zurich ont montré que le sentiment d'appartenance à la société arrive vers l'âge de 15 ans et qu'il est plus fort chez les jeunes filles que chez les garçons. Il demande à M. Cramer s'il pense qu'il faut un tel sentiment pour voter d'une manière générale et si ce sentiment devient plus fort avec l'âge. D'autre part, il a lu quelques résultats du programme national de recherche scientifique, en particulier la partie consacrée à l'enfance, la jeunesse et les relations générationnelles dans une société en mutation. Deux rapports ont été publiés récemment : « Rapport des générations en Suisses » et « Enfance et jeunesse en Suisse ». Les deux rapports relèvent que l'opinion largement répandue est que la majorité des jeunes n'a pas envie d'assumer de responsabilités, alors que leurs conclusions démontrent au contraire qu'il y a une envie chez la majorité des jeunes d'assumer des responsabilités.

M. Irminger cite un passage : « Les adultes n'exploitent pas suffisamment leurs aptitudes et leur volonté à assumer ces responsabilités. » Il aimerait connaître la réaction de M. Cramer sur ce point de vue. Enfin, le droit de vote a été introduit au niveau fédéral en Autriche. Un institut a publié récemment une étude sur la participation des jeunes de 16 ans pour la première fois dans l'histoire de l'Autriche aux élections fédérales : il semblerait que la participation des jeunes de 16-17 ans soit plus forte que celles des 18 - 25 ans. Peut-être est-ce dû au fait que c'était la première fois, mais il souhaiterait entendre la réaction de M. Cramer, puisque la prémisse de sa démonstration était de dire que les jeunes de 16 ans participaient moins que les autres. En Suisse, il y a selon lui un problème de participation tout court.

Réponses

Le Dr. Cramer souligne en premier lieu que les courbes concernant la violence sont encore d'actualité. On peut le constater également dans les deux autres domaines qu'il a cités précédemment, à savoir le suicide et les accidents de la circulation. S'agissant de la participation, il confirme qu'il y a un problème de participation tout court, mais persiste à dire qu'il est particulièrement fort chez les jeunes. Les deux assistants sociaux entendus précédemment ont parlé de ce problème. La question fondamentale est de savoir si l'on peut, d'une façon ou d'une autre, éveiller davantage l'intérêt des jeunes à la politique et cela répondrait également à la deuxième question de M. Irminger sur le sens de la responsabilité. Il est vrai que pour pouvoir voter de façon valable, il faut que le jeune puisse se mettre à la place de la communauté. Or, les jeunes sont généralement plus centrés sur eux-mêmes que sur la communauté. Leur première appartenance n'est pas la communauté au sens large, celle du pays, du canton ou de la ville, mais la communauté de leurs pairs. Ce sont des choses en évolution. Par ailleurs, ce que M. Irminger a lu sur l'Autriche ne correspond pas à ce qu'il a lui-même lu sur l'Autriche, mais il admet que, M. Irminger ayant peut-être lu une étude plus récente que lui, une évolution soit possible ; si la société s'ouvre davantage aux jeunes et fait en sorte qu'ils puissent s'identifier à la communauté, les choses changeront peut-être.

M. IRMINGER n'a pas l'impression que les jeunes entre 16 et 18 ans s'identifient plus ou moins à la communauté que les personnes plus âgées. C'est là, selon lui, que se situe le véritable problème et il ne croit pas qu'ils seront dans leur majorité de plus mauvais électeurs que leurs aînés.

Le Dr. Cramer rappelle que le taux de participation au vote suit la forme d'un U inversé. Cela montre que les gens très âgés se désintéressent de la politique, peut-être parce qu'ils se retirent en eux-mêmes et sont moins capables de lire les journaux. Il avait été intéressé par l'idée de l'ombudsman. Il faut que les jeunes soient représentés, le déficit démocratique étant patent. Il se demande s'il ne reviendrait pas aux différents partis de nommer soit une personne, soit une commission qui représenterait les jeunes.

M. BARDE note que cela existe à l'échelon fédéral, puisqu'il y a la commission fédérale de la jeunesse. Au niveau cantonal, il y a le parlement des jeunes.

Question

M. TANQUEREL relève que M. Cramer a insisté particulièrement sur deux aspects : d'une part, l'aspect de réaction vis-à-vis des parents et d'autre part, celui d'impulsivité. Il aimerait savoir s'il s'agit de perturbations psychologiques qui pourraient influencer le vote ou si cela signifie qu'un jeune entre 16 et 18 ans n'a pas un discernement suffisant pour faire une réponse rationnelle à des questions posées dans le débat politique.

Réponse

Le Dr. Cramer indique qu'il n'a pas décrit une anomalie, mais une phase du développement par laquelle passe quasiment tous les adolescents. Il ne faut pas considérer cette rébellion et cette impulsivité comme quelque chose d'anormal. Il n'emploierait pas le terme de « capacité de discernement ». Sur le plan purement formel, ils ont la capacité de discernement. Il parlerait plutôt d'intelligence émotionnelle, c'est-à-dire une capacité d'abstraire qui tienne compte également du problème interpersonnel et donc de la communauté, de l'enracinement du sujet dans la communauté. Il faut pouvoir dépasser le seuil de l'intérêt égoïste et il se demande si cela est possible pour un jeune de moins de 18 ans, bien que fixer la limite à 18 ans soit arbitraire. Le droit de vote à 18 ans a été accepté depuis une vingtaine d'années seulement.

Question

M. TANQUEREL aimerait savoir à quel âge on peut être sûr que le jeune aura cette intelligence émotionnelle.

Réponse

Le Dr. Cramer répond que des méta-cognitivistes ont fait des études sur les courbes de population, pour savoir quel pourcentage dans la population arrive à ce degré d'abstraction et il n'y en a que 70% ; ainsi, à tous les âges, il y a des gens qui n'ont pas l'intelligence émotionnelle. Mais on a accepté que les gens votent à partir de 18 ans. Il pense qu'actuellement, les jeunes de 18 ans ont assez d'intérêt et d'informations. Ils ont quitté le collège ou leur apprentissage et entrent dans un monde où les questions de choix personnels sont plus importantes et où le besoin de décider s'affirme d'une manière plus impérative.

M. SAYEGH souligne que beaucoup de facteurs sont approximatifs, relatifs, changent d'un individu à l'autre selon le milieu, la religion, les valeurs, etc. Mais il reste un élément qui a été reconnu stable, à savoir la détermination de l'âge osseux, lequel ne dépend plus actuellement de ces facteurs variables. Or l'âge osseux s'arrête à 18 ans. Pour déterminer l'âge osseux d'une personne, ils ont des tables et des références sur des centaines de milliers de cas et ils peuvent dire que la personne a par exemple entre 15 et 16 ans. Alors que pour une expertise psychiatrique ou comportementale, les références existent, mais elles demeurent très relatives. L'âge définitif à partir duquel un individu ne peut plus grandir, c'est 18 ans. Jusqu'à l'âge de 18 ans, l'individu se construit, se développe et à partir du moment où il est construit, on peut supposer qu'il a atteint la maturité nécessaire.

Question

Le président se dit surpris par les générations actuelles ; il trouve que les jeunes de 14-15 ans ont le physique de jeunes de 18-19 ans de son époque. Il se demande donc si le psychique suit ou est indépendant de cette évolution physique.

Réponse

Le Dr. Cramer note qu'effectivement il y a des changements physiques : la taille a beaucoup augmenté, la puberté arrive beaucoup plus tôt qu'avant chez les filles... Mais sur le plan psychique, il est difficile de se prononcer, car on n'a pas les données des tests cognitifs de 1950 ou 1960 pour les comparer avec celles d'aujourd'hui. On ne peut donc savoir s'il y a eu une évolution vers une plus grande maturité psychique. MM. Cadoux et Torti ont bien fait de relever que beaucoup de jeunes ont des problèmes, notamment celui de l'alcoolisme. Il y a beaucoup de chaos chez les jeunes. Bien qu'il y ait une progression ainsi que des

changements sociétaux qui permettront peut-être aux jeunes d'être plus avisés plus tôt, la maturité affective, l'intelligence affective reste un problème. Mais il n'a pas de réponse absolue à leur donner.

Question

Mme PERREGAUX évoque la question de l'information et de l'intérêt qui se pose pour les jeunes de 16 ans. Mais on ne peut pas parler uniquement au niveau du jeune en tant que tel dans sa construction, puisque le jeune est également le fruit du milieu social dans lequel il se trouve. Cet intérêt et cette motivation vont donc aussi naître du milieu dans lequel il évolue. Au cycle d'orientation, il y a des cours d'instruction civique et il semble que cette période représente un moment assez intéressant pour faire jaillir l'intérêt et donner des connaissances politiques. A la sortie du cycle d'orientation, certains jeunes vont au collège, d'autres entament un apprentissage ou trouvent un emploi. La possibilité d'une pratique citoyenne du type du droit de vote pourrait être une bonne continuation à leur éducation antérieure. En revanche, le fait d'entrer dans un no man's land de l'information à ce sujet-là, information qui fait aussi jaillir l'intérêt, ne semble pas très favorable pour que les jeunes pratiquent plus tard les droits civiques.

Réponse

Le Dr. Cramer rappelle ce qui a été relevé précédemment. Les deux assistants sociaux ont dit que les jeunes n'étaient pas très intéressés par les cours d'instruction civique. La question est de savoir si on leur donne une mauvaise forme d'information ou plutôt une mauvaise forme de motivation à devenir civiques ; ou si le jeune a tellement d'autres préoccupations (sexualité, relations avec les pairs, entrée dans le monde du travail) qu'il n'est pas prêt à s'ouvrir à la politique qui est quelque chose d'assez abstrait. Les jeunes ont besoin de concret.

Question

Le Président demande quel est l'effet de la sexualité accomplie sur le monde extérieur et si cela permet à l'individu de s'ouvrir aux autres et à la vie dans ses aspects les plus variés.

Réponse

Le Dr. Cramer ne croit pas que la sexualité empêche les jeunes d'être plus ouverts. Les jeunes de 14, 15 ou 16 ans sont très préoccupés par cette question. Elle est centrale pour eux. Il pense que ce qui permet aux jeunes de s'ouvrir à la dimension communautaire, c'est l'engagement professionnel et l'engagement personnel dans une relation : se projeter dans le futur, fonder une famille, devenir parent...

Question

M. BORDIER demande que la référence de l'étude sur la gérontocratie² figure dans le texte de M. Cramer.

Le président remercie le Dr. Cramer qui quitte la séance.

² « Do the old exploit the young ? Is enfranchising children a good idea ? » K. Hinrichs, Arch. europ. sociol. XLIII (2007) 35-58

Les diapos sont tirées de l'article : Are there typical Age curves in political behavior ? The invariance hypothesis and political socialization ». M.W. Watts, Political psychology, vol. 20, N°3, 1999